

Vers ma route



BILAN QUALITATIF 2024

Table des matières

Rappel des objectifs inscrits à la convention (cf article 2)	3
Bilan quantitatif	3
Âge des bénéficiaires	4
Niveau de formation des bénéficiaires	5
Composition de la famille	6
Quels ont été les suites de parcours des bénéficiaires de l'action au cours de l'année d'exercice ventilés de la manière suivante ?	8
Bilan qualitatif	9
Les modalités d'accueil et d'accompagnement des participants	9
Sur les territoires Somme Santerre et 5 vallées	9
Sur le territoire d'Amiens	10
Les objectifs ont-ils été atteints ?	11
Les partenariats mobilisés	12
Les moyens mobilisés pour la réalisation de cette action	13
Les modalités d'évaluation	14
Les principaux motifs de sortie de l'action	14
Sur le territoire Somme Santerre	14
Sur le territoire des 5 vallées	16
Sur le territoire d'Amiens	17
Le contenu de l'action a-t-il évolué en cours de déroulement ?	18
Sur le territoire Somme Santerre	18
Sur le territoire des 5 vallées	18
Sur le territoire d'Amiens	19
Les modalités de travail mises en œuvre avec les services du Département (Territoires d'action sociale et services de la DILE)	19
Sur le territoire Somme Santerre	20
Sur le territoire des 5 vallées	20
Sur le territoire d'Amiens	20
Les modalités de travail mises en place avec les référents RSA mandatés par le Département	21
Les difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	21
Territoire Somme Santerre et 5 vallées	21
Sur le territoire d'Amiens	22
Quelles sont les pistes d'amélioration/d'évolution de l'action pour 2025 ?	23

AAP INSERTION 2022/2025

BILAN DE L'ACTION 2024

Opérateur de l'action : APFE

Territoire d'action sociale concerné : SOMME SANTERRE

Intitulé de l'action : VERS MA ROUTE

Rappel des objectifs inscrits à la convention (cf article 2)

Objectif principal (quel était le but à atteindre en fin d'action ?)

- Permettre aux bénéficiaires de l'action d'acquérir une mobilité pérenne et durable, adaptée aux besoins et au projet professionnel visé.
- Identifier clairement des solutions locales et durables aux problèmes de mobilité qui constituent un frein à l'insertion professionnelle, savoir se repérer, connaître les moyens de transport mobilisables (train, bus, ...), les cartes, plans, GPS... et savoir les utiliser.
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs déplacements personnels et professionnels.
- Accompagner les bénéficiaires au passage du code de la route et dans l'obtention du permis de conduire.

Bilan quantitatif

Nombre de mesures prévues à la convention : 240 personnes en file active

Nombre de mesures réalisées : 518 accompagnements sur l'année 2024.

Territoires	Amiens	5 vallées	Somme Santerre	Total
Nombre de suivis	98	246	174	518

Quel a été le nombre de bénéficiaires du RSA (et ayants droit éventuels) ayant participé à l'action :

5 vallées : 223 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit 90,6% des bénéficiaires.

Somme Santerre : 147 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit 84,5 % des bénéficiaires.

Amiens : 98 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit 100 % des bénéficiaires.

Âge des bénéficiaires :

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	40	95	36	3	174
APFE (5 vallées / Picardie maritime)	39	148	53	6	246
Amiens (AAJ)	9	57	30	2	98
Total	88	300	119	11	518

Pour le territoire des 5 vallées (APFE) :

Cette année, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-40 ans soit 60% des bénéficiaires.

Ces personnes ont quitté l'école depuis plusieurs années, ce qui rend l'apprentissage plus difficile et souvent plus lent. Il est donc essentiel d'offrir divers supports pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun.

Dans notre accompagnement, il est important de créer un climat de confiance pour des individus qui manquent souvent d'assurance et ont une estime de soi fragile.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Il est intéressant de noter que les personnes âgées de 25 à 40 ans sont souvent celles qui bénéficient le plus de l'action « Vers ma route », ce qui correspond à la moitié des bénéficiaires accompagnés (55%).

Entre 25 et 40 ans, les individus traversent des étapes importantes telles que l'entrée dans la vie professionnelle, le démarrage d'une famille ou encore des changements dans leur carrière. Ces transitions peuvent entraîner un besoin accru de mobilité, que ce soit pour des raisons personnelles (déménagement) ou professionnelles (insertion professionnelle, changement de travail, évolution de carrière).

Les personnes dans cette tranche d'âge cherchent souvent à développer leur autonomie, et cela inclut la mobilité.

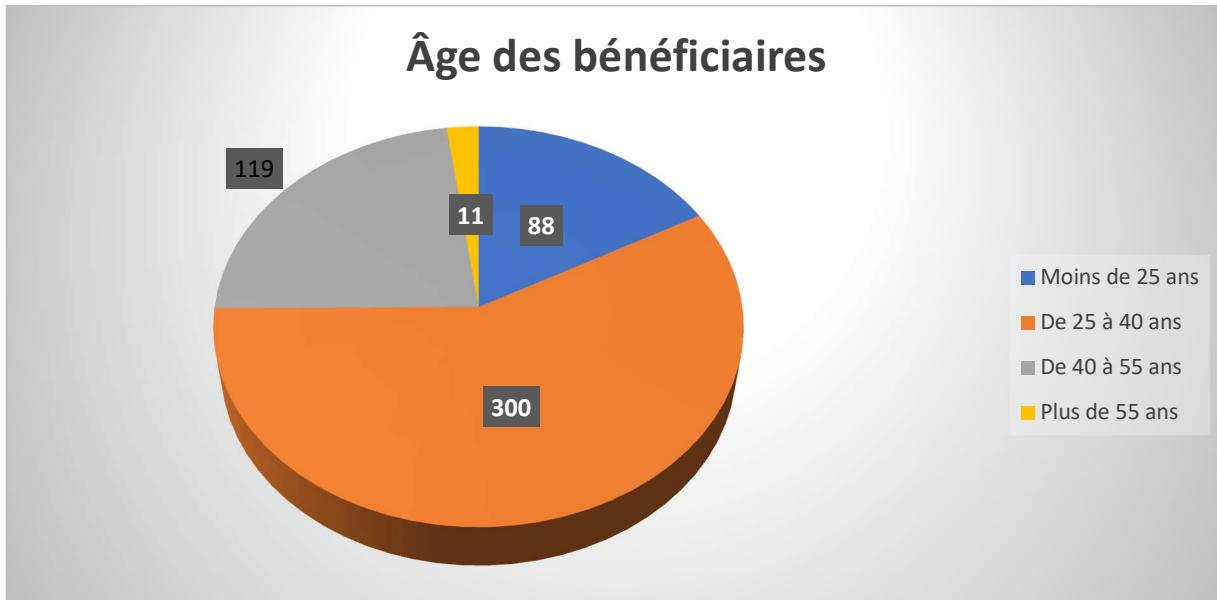
En résumé, cette tranche d'âge constitue un groupe clé car elle est en pleine évolution sur le plan de la carrière et de la vie personnelle, avec des besoins spécifiques en termes de mobilité qui nécessitent un accompagnement particulier.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-40 ans, soit 59 % des bénéficiaires.

Pour conclure :

Les bénéficiaires accompagnés sur l'action Vers ma route sont majoritairement âgés de 25 à 40 ans pour les 3 territoires (57,9%). 17 % ont moins de 25 ans, 23 % entre 40 et 55 ans et 2,1 % ont plus de 55 ans.



Niveau de formation des bénéficiaires

Niveau formation	1	2	3	4	5	6	7	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	8	63	87	12	3	1	0	174
APFE (5 vallées / Picardie maritime)	12	130	81	17	3	3	0	246
Amiens (AAJ)	27	13	37	8	10	3	0	98
Total	47	206	205	37	16	7	0	518

Pour le territoire des 5 vallées (APFE) :

La majorité du public accompagné sur l'action « Vers ma route » possède un niveau de formation infra-bac. Les bénéficiaires ont arrêté l'école très tôt, cela peut entraîner des difficultés dans les apprentissages.

L'estime de soi est également mise à mal pour ce public, en effet nous consacrons beaucoup de temps à travailler les méthodes d'apprentissage, à trouver des moyens mnémotechniques, expliquer et reformuler les questions afin de faciliter l'apprentissage du code de la route.

C'est bien souvent le premier diplôme travaillé et obtenu. Cela peut avoir un impact très fort sur leur estime ainsi que sur leur parcours d'insertion professionnelle.

En revanche, pour les bénéficiaires qui ne sont pas prêts à passer le code de la route en fin de parcours, cela peut renforcer leur sentiment d'échec. C'est pourquoi, certains accompagnements sont poursuivis au-delà des 6 mois afin de s'adapter au rythme d'apprentissage de chacun.

L'accompagnement dans le cadre de l'action « Vers ma route » leur a permis de retravailler des compétences comportementales telles que la ponctualité, la gestion du temps et le respect des rendez-vous. Les exercices du code de la route ont également été, pour la plupart, un moyen de réapprendre des techniques d'apprentissage essentielles pour une future entrée en formation.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Les personnes que nous accompagnons le plus sur l'action « Vers ma route » sont souvent celles ayant un niveau de formation équivalent au CAP ou BEP (50%).

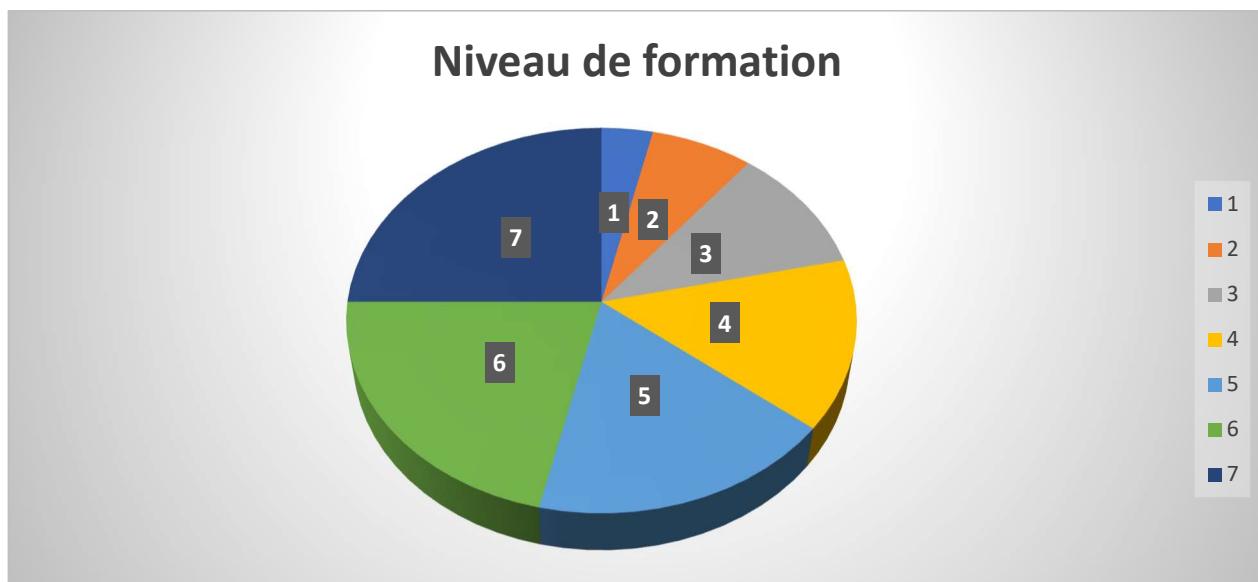
Les personnes titulaires d'un CAP ou BEP sont souvent dans des secteurs où les déplacements sont fréquents, que ce soit pour se rendre sur des lieux de travail, se rendre à des chantiers, ou encore pour des tâches professionnelles nécessitant de se déplacer sur différents sites (par exemple, dans les métiers du bâtiment, de la restauration, ou des services). Il est donc nécessaire pour cette catégorie de travailleurs d'obtenir rapidement le permis de conduire, afin d'exercer leur activité.

Pour la plupart d'entre eux, l'apprentissage du code de la route peut s'avérer difficile, notamment pour la compréhension des questions et du vocabulaire (par exemple « facultatif »). C'est pourquoi il est essentiel de faire régulièrement le point avec eux à ce sujet. Cette problématique est également à prendre en compte pour les bénéficiaires n'ayant aucun diplôme.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :
79 % du public accueilli ne dépasse pas le niveau 3 (CAP-BEP).

Pour conclure :

Pour les 3 territoires, la majorité des personnes accompagnées ont un niveau de formation infra-bac (88,4%). C'est pourquoi la majorité des personnes accompagnées rencontrent des difficultés cognitives, ce qui ralentit leur apprentissage du code de la route. Ainsi, les six mois d'accompagnement s'avèrent souvent insuffisants, nécessitant des demandes de renouvellement fréquentes.



Composition de la famille

Composition	Seul avec enfant	Seul sans enfant	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	47	71	40	16	174
5 vallées / Picardie maritime (APFE)	78	82	75	11	246
Amiens (AAJ)	43	29	25	1	98
Total	168	182	140	28	518

Sur le territoire des 5 vallées (APFE) :

En 2024 la composition familiale est assez hétérogène pour les bénéficiaires vivant seuls avec un/des enfant(s), seuls sans enfant et en couple avec un/des enfant(s). Les personnes en couple sans enfant sont minoritaires.

L'accompagnement dans le dispositif "Vers ma Route" peut s'avérer complexe pour les bénéficiaires ayant des enfants, en raison de difficultés liées à la garde. Des absences surviennent parfois lorsque les participants ne trouvent personne pour s'occuper de leurs enfants, notamment en cas de maladie. Dans certains cas, les mamans sont autorisées à venir avec leurs enfants. Ces éléments constituent souvent des obstacles à l'accompagnement, et la durée de 6 mois peut s'avérer insuffisante pour garantir des résultats probants.

L'action permet de préparer les bénéficiaires à anticiper les enjeux de la garde d'enfants dans une perspective d'insertion professionnelle. En effet, trouver une solution de garde fiable et adaptée devient essentiel si les participants décrochent un emploi à l'issue de l'accompagnement. L'action les sensibilise ainsi à cette nécessité et les aide à identifier les ressources disponibles, comme les crèches ou les assistantes maternelles.

Au quotidien, les intervenants s'efforcent de soutenir la réussite des personnes accompagnées, tout en devant constamment s'adapter aux difficultés rencontrées.

Pour résumer, les difficultés des publics accompagnés restent variées (âge, niveau de formation, composition de la famille). Tous ces composants sont des freins à l'accompagnement et le délai des 6 mois est parfois trop court pour s'enorgueillir d'une quelconque réussite. Malgré tout, les intervenants travaillent chaque jour pour accompagner les bénéficiaires dans la réussite du passage du code de la route. Les difficultés rencontrées deviennent alors une force et une motivation dans le processus d'apprentissage.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

La majorité des personnes accompagnées dans le cadre de l'action "Vers ma route" sont des individus seuls sans enfant. Ce constat peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Les personnes seules, sans responsabilités parentales immédiates, peuvent avoir des besoins spécifiques de mobilité liés à leur recherche d'emploi, d'autonomie, sans être contraints par des obligations comme l'accompagnement scolaire ou la garde d'enfants. De ce fait, ils disposent d'une plus grande flexibilité pour se consacrer pleinement à des démarches d'insertion et de formation.

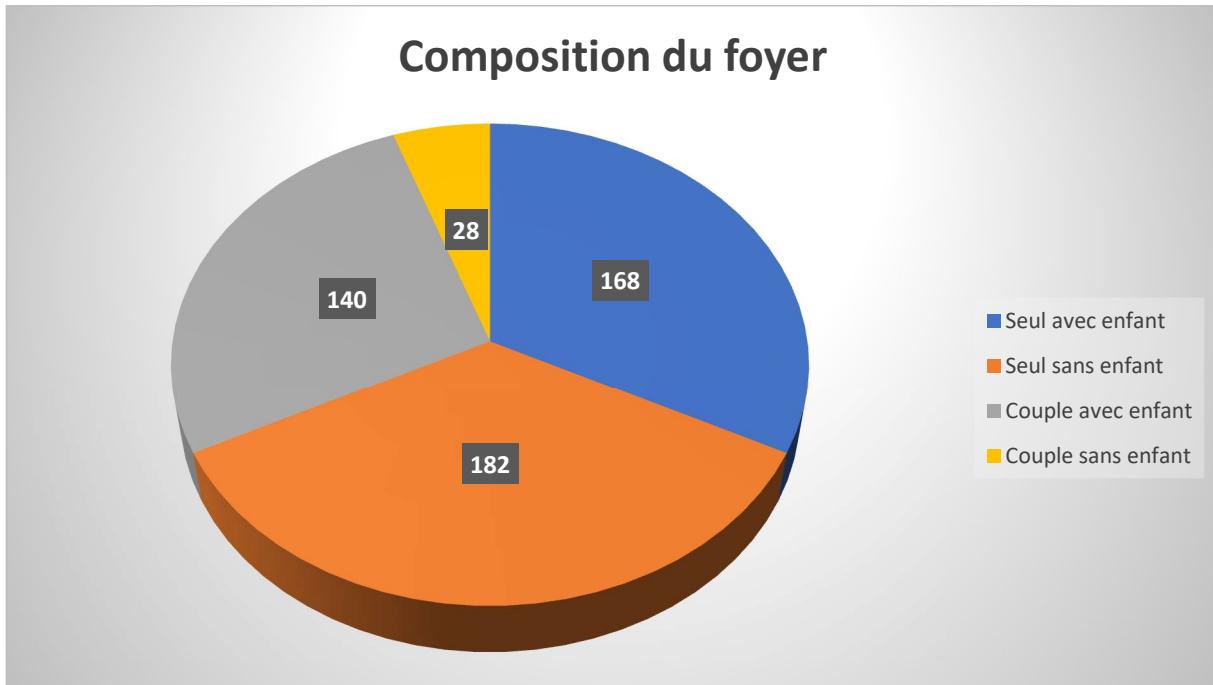
Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

44 % du public sont des mamans célibataires. On constate une hausse de 10% par rapport à 2023.

Pour conclure :

Les bénéficiaires en couple sans enfant sont minoritaires pour l'accompagnement Vers ma route (5,4%). Nous retrouvons principalement des personnes seules avec (32,4%) ou sans enfant (35,1%), et en couple avec enfant (27%).

La majorité des personnes seules sans enfant sont des mères célibataires. Cette situation peut compliquer leur engagement dans l'accompagnement Vers ma route, car elles doivent conjuguer vie de famille, entretien de leur domicile et apprentissage du code de la route. Durant les vacances scolaires, leur emploi du temps chargé ne leur permet pas de se consacrer pleinement à cet apprentissage.



Quelles ont été les suites de parcours des bénéficiaires de l'action au cours de l'année d'exercice ventilés de la manière suivante ? (*À adapter selon les cas*)

L'action « Vers ma route » est un dispositif qui permet aux personnes de lever des freins à la mobilité (aide à l'apprentissage du code de la route, aide aux montages de dossiers pour demander des aides financières à différents organismes, accompagnement éventuellement à la prise des transports en commun, aide aux différentes démarches administratives pour récupérer le permis suite à une invalidation de celui-ci).

Les personnes que nous accompagnons sont suivies par d'autres personnes pour l'accompagnement vers l'emploi. Toutefois notre rôle est aussi de travailler l'aspect de l'emploi avec eux et notamment à travers la mobilité, et nous ne manquons pas de le faire dès que le sujet se présente. Cependant, bien souvent, nous n'avons pas les informations concernant leurs différents contrats de travail quand ils ont l'opportunité de retourner vers l'emploi. Il est nécessaire que nous nous rapprochions des référents prescripteurs pour connaître la suite du parcours des bénéficiaires.

On peut noter qu'en 2024 :

- 2 personnes ont obtenu leur BSR
- 96 personnes ont obtenu leur code de la route
- 11 personnes ont obtenu leur permis de conduire
- 15 personnes ont dû interrompre l'action pour emploi
- 4 personnes ont dû interrompre l'action suite à une entrée en formation
- 21 personnes ont dû interrompre l'action pour raison de santé

Bilan qualitatif

Les modalités d'accueil et d'accompagnement des participants

L'action s'est déroulée sur l'année 2024.

Sur les territoires Somme Santerre et 5 vallées, nous faisons en sorte d'intervenir au plus près des participants. Ainsi, nous intervenons sur plusieurs lieux et principalement dans des locaux communaux ou des locaux internes à chaque structure. À ce jour, des difficultés se font ressentir pour la réservation de certains bureaux car la demande est grandissante. Sur Amiens, l'action a lieu dans les locaux d'Amiens Avenir Jeunes uniquement.

Coach Carrière	MDSI de Moreuil, aux Apprentis d'Auteuil à Montdidier, espace Émile Luciani à Ham et MDSI d'Eppeville, Centre de vie à Nesle, mairie de Rosières-en-Santerre et la SMITOM, CCAS et mairie de Roye
APFE	En interne : Doulleus, Liomer Externe : Airaines, Conty, Flixecourt, Saint Ouen, Poix de Picardie, Ailly sur Somme et Picquigny.
AAJ	30 avenue de Picardie à Amiens

Pour les territoires Somme Santerre et 5 vallées :

A réception de la fiche de prescription, les participants sont reçus pour un premier entretien individuel de présentation de l'action. L'engagement des participants dans l'action est contractualisé lors de cet entretien. Nous les informons que c'est un travail conjoint avec les référents RSA. Lors de ce premier entretien, nous remplissons également une fiche diagnostic pour comprendre leurs difficultés et pouvoir travailler à les résoudre. Le référent identifie les besoins et les objectifs en termes d'aide à la mobilité, cela permet d'établir un plan d'actions.

Une fois les personnes intégrées, le suivi est réalisé à raison d'un entretien individuel ou collectif durant une à deux heures à minima tous les mois, le plus souvent tous les 15 jours.

Pour le territoire des 5 vallées, lorsque cela est possible, les bénéficiaires peuvent être accueilli une fois par semaine afin de garder un rythme de travail soutenu pour les personnes ayant des difficultés.

L'action commence par des entretiens individuels notamment pour compléter le dossier administratif du bénéficiaire. En effet, nous les accompagnons dans leurs démarches de demande de permis de conduire sur le site ANTS, de récupération du permis de conduire, de demandes d'aides financières. Les premiers entretiens nous permettent également de détecter plus facilement des difficultés lors de l'apprentissage du code de la route et d'établir une relation de confiance avec le participant.

Les personnes que nous accompagnons ayant des freins au niveau de la mobilité, un suivi téléphonique peut être proposé en cas de difficultés pour venir au rendez-vous. Les échanges téléphoniques permettent de maintenir un suivi régulier et d'encourager les participants.

Un contact régulier permet de maintenir la motivation et le rythme de travail. Les participants souscrivent à la plateforme ENPC Ediser afin de pouvoir s'exercer au code de la route chez eux. Il est demandé dans le contrat d'engagement un travail quotidien.

Pour les personnes n'ayant aucune connexion internet, un livre de code est proposé. Des prêts de tablettes peuvent également être mis en place sur le territoire des 5 vallées. Nous préconisons également à ces personnes de se rendre à la médiathèque de leur village s'il y en a une, afin de pouvoir se connecter, visionner les cours et de réaliser des séries de code.

Nous travaillons également avec la CAF pour faciliter l'équipement numérique du foyer. Des fiches et des sites sont également communiqués aux participants pour les notions sur lesquelles ils rencontrent des difficultés.

Les rendez-vous sont donnés au plus proche du domicile, en mairie le plus souvent. Il est à noter que l'APFE a fait le choix d'acquérir des locaux à Doullens. Si les participants n'ont aucun moyen de transports une demande peut être faite via le service « transport solidaire » de l'AFPE.

Pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture, les conjoints ou enfants sont invités à venir à un entretien afin de leur expliquer le fonctionnement de l'application et l'aide qu'ils peuvent apporter tout au long du suivi. De plus, pour l'examen du code de la route une inscription sur une session DVS est alors proposée et expliquée.

Il est nécessaire d'accompagner les bénéficiaires de l'action dans l'apprentissage. Bien souvent, le code de la route est le premier examen qu'il passe. Nous les accompagnons donc dans la démarche d'apprendre à apprendre. D'autre part, les participants ont besoin d'être rassurés et écoutés. Ils ont souvent des craintes à passer le code de la route.

Des ateliers autour de la sécurité routière ont également été proposés aux participants. En 2024, 2 ateliers ont été mis en place sur Liomer. Afin d'accueillir ces personnes sur ces lieux le covoiturage a été favorisé.

Pour le territoire d'Amiens :

Suite à la prescription vers l'action, le bénéficiaire reçoit une convocation à un entretien diagnostic.

Lors de ce premier entretien, le référent présente l'accompagnement et identifie les besoins et objectifs en termes d'aide à la mobilité. Ces engagements sont contractualisés. Nous réalisons également un entretien diagnostic de mobilité qui permet de noter les freins à la mobilité et ainsi de mieux pouvoir orienter et définir un plan d'actions.

L'ensemble des bénéficiaires 2024 ont été orientés sur l'apprentissage du code de la route. Un outil informatique (prépa-code) est mis à leur disposition ainsi afin qu'ils puissent travailler le code de la route à domicile.

Les participants sont reçus en entretien individuel mensuel durant environ 45-50 mn. Cela permet de faire le point sur le travail réalisé, et pointer du doigt le manque d'investissement et de régularité si cela est nécessaire en leur rappelant le contrat d'engagement qu'ils ont signé).

Des cours de code sont dispensés chaque semaine sur différentes plages horaires au sein de l'auto-école sociale d'Amiens Avenir Jeunes, ce qui apporte une plus-value dans le parcours des bénéficiaires. Chaque bénéficiaire choisit 2 créneaux horaires hebdomadaires parmi les 5 qui leur sont proposés en fonction de leur disponibilité.

Des ateliers de sécurité routière ainsi que des cours thématiques et spécifiques sont proposés par un moniteur auto-école agréé.

Nous les accompagnons également dans leurs démarches à la création de leur dossier demande de permis de conduire sur le site ANTS, ainsi que les différentes plates-formes de service d'inscription à l'ETG.

Pour les personnes rencontrant des difficultés de connexion à internet, nous leurs conseillons de se rapprocher d'une médiathèque. La salle informatique de nos locaux peut être mise à leur disposition.

L'accompagnement évolue sans cesse, afin de s'adapter au mieux aux besoins des participants. (Création de mini atelier, photo-langage, examen blanc...).

Les objectifs ont-ils été atteints ? (Présentez les éléments significatifs en termes d'impact positif pour les participants)

Nous pouvons dire que les résultats ont été atteints et que nous continuons à poursuivre nos efforts pour que les personnes qui viennent à nos rendez-vous puissent accéder au code de la route, tout cela dans un bon état d'esprit.

De plus, bien connaître le territoire ainsi que les référent(e)s avec lesquel(le)s nous travaillons en étroite collaboration est primordial pour une réussite totale.

Le principal objectif de l'action est l'obtention du code de la route, ce qui est très important pour les bénéficiaires mais aussi pour nous car nous pensons sincèrement qu'accompagner les personnes dans cette démarche d'autonomie est une chance. Nous pouvons leur donner l'opportunité de reprendre confiance en eux et de comprendre que cela peut ouvrir d'autres possibilités de manière générale.

On peut considérer que l'impact auprès des participants est très positif puisque le dispositif permet de les remettre dans une dynamique de mobilité (au sens large). Une majorité des participants est motivée à venir à ces rendez-vous bimensuels. Les séances individuelles et collectives permettent à chacun de réaliser qu'ils ont les compétences nécessaires pour atteindre leur objectif et échanger sur les difficultés rencontrées.

Malgré l'atteinte des objectifs, il faut passer par différents accompagnements afin que la mobilité soit pérenne. En effet, la majorité des personnes sont accompagnées dans l'apprentissage du code de la route. Même si cet objectif est atteint, il ne permet pas une mobilité pérenne. Dans la majorité des situations, les participants sont dans l'incapacité de financer leur permis et leur voiture. Plusieurs accompagnements sont donc nécessaires pour l'atteinte d'une mobilité pérenne.

Pour le territoire d'Amiens, l'action a un impact positif auprès des bénéficiaires. Intégrer l'auto-école sociale permet à chaque participant d'avoir un accompagnement personnalisé. Les cours individuels et collectifs permettent à chacun de réaliser qu'ils ont les compétences nécessaires pour réaliser leur objectif code de la route. L'examen du code est souvent le premier examen de leur vie. Malgré les difficultés rencontrées, la réussite à cet examen permet de les valoriser.

Toutefois, pour nombre de personnes, l'action permet également d'orienter le bénéficiaire vers une mobilité autre que le code de la route. Ils prennent conscience des différentes formes de mobilité comme le vélo, la trottinette, le co-voiturage, le bus, le train, etc.

Des échanges réguliers en tripartite avec les référents de parcours et les bénéficiaires permettent

de partager les éléments concourant à la détermination de la suite des parcours et d'évoquer leur évolution.

On peut donc considérer que les objectifs ont été atteints et que l'impact auprès des participants est très positif. Le dispositif correspond totalement aux besoins des bénéficiaires.

Les partenariats mobilisés

- Mme Leriche et Mme Damay sont sollicitées pour répondre à certaines problématiques. Mme Fossé est contactée lorsqu'une demande d'aide financière est transmise.
- Les travailleurs sociaux du département (les assistantes sociales, les accompagnants socioprofessionnels, France travail, la MLIFE) qui identifient les personnes ayant besoin d'être accompagnées pour lever le frein de la mobilité.
- La plate-forme ANTS afin de créer le NEPH des participants et pour la création du cerfa 02 NEPH (demande de permis de conduire)
- Ediser qui nous fournit les Prépa-code ainsi que les livres de code
- La DDTM pour les examens DYS
- La sécurité routière pour différents ateliers
- Les sociétés de transport en commun (Ametis, buscycllettes, SNCF) et transport solidaires (APFE)
- Les garages solidaires (Association St Jean / garage de l'avenir) pour la réparation des véhicules ;
- Les auto écoles et auto écoles sociales
- Synapse 3I pour le suivi des bénéficiaires
- Apprentis d'Auteuil, un partenariat a été mis en place en 2024 avec Coach Carrière (Nous intervenons tous les 15 jours dans leurs locaux à Montdidier. Nous les accompagnons le matin dans leurs démarches administratives, et l'après-midi, un accompagnement collectif au code de la route est organisé)
- Somme Emploi Service
- Les Astelles (transport solidaire, TUS)
- Espoir 80
- Le Mail
- Le Greta pour le passage de l'ASSR
- Mob'in
- Wimoov
- Démarches simplifiées (réactiver le numéro NEPH)
- GEA
- Les plateformes de covoiturage type Transdev, Blablacar
- Les médiathèques de Saint Ouen, Airaines, Ailly-sur-Somme et l'Agora de Doullens ont été sollicités afin de réaliser l'atelier théorique « Prise des transports en commun »
- Humando
- La SMITOM
- L'Armée pour la journée d'appel à effectuer
- Les points d'examen du code de la route (La poste, Dekra, Exacode, objectif code)
- Mes rendez-vous permis
- Les mairies
- France Travail
- Les réseaux de bus, trans80 et la SNCF ont été mobilisés afin d'effectuer l'atelier pratique « Prise des transports en commun ».
- L'entreprise « Cosserat », l'entreprise Dessaint et Somme Emploi Service nous ont ouvert les portes lors des ateliers pratiques « Prise des transports en commun » afin de

faire découvrir des lieux historiques et des lieux de travail.

- Les partenaires proposant des locations de véhicules (scooter, voitures) comme Wimoov par exemple.
- Le responsable du bureau de la sécurité routière en cas de problème de réactivation de NEPH
- La cheffe du bureau des droits à conduire pour connaître les différentes démarches à entreprendre pour les participants ayant eu une suspension ou annulation du permis de conduire.
- L'antenne des hauts de France afin de monter les dossiers d'aide financière, de suivre son avancement et d'être informé des changements potentiels.

Les moyens mobilisés pour la réalisation de cette action

- Matériels :

Chaque référent a à sa disposition : un ordinateur, une connexion internet, un téléphone, une imprimante, un scanner, un véhicule, des DVD de code. Lorsque nous utilisons nos propres locaux, nous avons également à disposition des salles de code avec vidéo-projecteur, les auto-écoles sociales ainsi qu'une salle informatique.

- Pédagogiques :

- Diagnostic numérique permettant d'établir un diagnostic de départ et d'établir un plan d'action.
 - Le Prépacode pour l'entraînement à la compréhension du code de la route.
- Les outils « Code de la Route » : fiches pédagogiques, livre de code, DVD, affiches, ...
 - Les cours théoriques thématiques (alcool, assurance, drogues, écoconduite, mobilité douce...).
 - Questions sur l'approche du véhicule (au garage de l'Avenir).
 - Outils de photo-langage
 - Les documents d'engagement et de contractualisation de l'action
- La Sécurité Routière (sensibilisation en matière d'accidentologie et autres campagnes).
 - Site ANTS
 - Applications numériques (Blablacar, Amétis, SNCF, Vélib, Liligo, etc.).
 - Crédit de l'identité numérique sur le site La Poste.

- Communication :

La plaquette de présentation a été diffusée à l'ensemble des partenaires retenus dans le cadre de l'appel à projets lors du lancement. Une présentation dans les MDSI a été réalisée auprès des partenaires et des référents RSA.

Les modalités d'évaluation

Un bilan mobilité est réalisé lors du positionnement sur l'action.

Une évaluation initiale du code de la route est effectuée lors de l'intégration sur le dispositif. Grâce à l'outil Prépacode, il est possible d'évaluer les connaissances des participants ainsi que le travail réalisé. Les référents VMR ont une totale visibilité sur les comptes de chaque bénéficiaire, ce qui permet de pouvoir les aider au mieux dans leur formation et corriger les points faibles pour une meilleure progression.

En cours de formation, plusieurs évaluations intermédiaires sont réalisées lors des cours de code et des entretiens individuels.

En fin de parcours un examen blanc est programmé avant la présentation officielle à l'épreuve théorique du code de la route.

Les principaux motifs de sortie de l'action

Pour le territoire des 5 vallées :

En 2024 sur 158 personnes sorties :

121 accompagnements pour le code de la route :

- 80 sont allés au bout de leur parcours,
 - 55 ont obtenu leur code de la route.
 - 9 ont tentés l'examen mais ne l'ont pas obtenu de peu, cependant ils sont autonomes pour repasser l'examen.
 - 16 personnes ont été au bout de leur parcours **mais n'ont pu acquérir des connaissances suffisantes pour envisager le passage de l'examen du code de la route**, une demande de renouvellement a été demandé pour la majorité.
- 41 personnes n'ont pas été au terme de l'accompagnement :
 - 21 ont été sortie pour non-respect des engagements.
 - 6 ont déménagés hors du territoire.
 - 5 ont obtenu un emploi.
 - 1 pour formation.
 - 8 sont sorties pour raison de santé.

Une nouvelle demande d'orientation peut être faite aux référents si, au terme des 6 mois, l'apprentissage du code de la route est presque atteint mais qu'un délai supplémentaire est nécessaire

43 accompagnements pour le permis de conduire (dont 12 ayant déjà été accompagnées pour le code) :

- 34 sont allés au bout de leur parcours :
 - 9 ont obtenu leur permis de conduire.
 - 25 sont toujours en cours d'apprentissage.

Sur ces 30 personnes il est a noté qu'un accompagnement à l'aide au de financement a été effectué ; 23 ont obtenu une réponse favorable, 5 ont financés **seul** leur permis de conduire suite à une non éligibilité aux aides, 2 personnes ont eu un refus suite à un projet professionnel non validé.

Les aides du droit commun sont sollicitées en priorité (France travail et Hauts de France). Si aucune n'est possible, l'aide « coup de pouce insertion » du Département est alors demandée. Une grande majorité des personnes ayant obtenu une aide financière pour l'apprentissage de la conduite, sortent du dispositif car le délai de 6 mois est atteint, mais celles-ci sont

toujours en apprentissage, sans avoir encore été présentées à l'examen de conduite.

- 9 ont interrompu leur parcours :
 - 6 pour non-respect des engagements.
 - 1 pour déménagement hors du territoire.
 - 2 pour raison de santé.

6 accompagnements pour l'achat d'une voiture :

- 4 ont pu acquérir une voiture.
- 1 personne n'a pas respecté ses engagements car n'a pas voulu fournir les documents nécessaires à la demande de financement.
- 1 personne a renoncé à la demande d'aide car trop instable financièrement pour compléter l'aide financière et assumer l'entretien du véhicule.

Sur les 246 personnes accompagnées, 158 personnes sont sorties du dispositif.

La recherche d'un véhicule n'est pas aisée actuellement, car les tarifs de l'occasion ont connu une hausse considérable, et les biens sont rares. De plus, lorsque le participant trouve un véhicule qui lui convient, il faut être très réactif afin que le dossier soit monté dans les plus brefs délais, car les vendeurs restent réfractaires à la réservation du véhicule.

En fin d'accompagnement :

A la fin de chaque accompagnement, les participants sont réorientés vers leur référent RSA. Ils ont en leur possession leur cerfa 02, ou leur NEPH afin de pouvoir s'inscrire à l'examen du code de la route pour ceux qui ne l'ont pas obtenu ou pour s'inscrire en auto-école pour débuter les heures de conduite.

A chaque sortie, le référent préconise une orientation vers une autre action quand cela est possible et utile au bénéficiaire :

Sur 158 personnes sorties du dispositif :

- 1 personne orienté France Travail
- 30 personnes sur « Autres dispositifs du département »
- 8 personnes vers Coaching Social.
- 28 personnes vers Coaching emploi.
- 1 personne vers « Emploi Handicap ».
- 1 personne vers les « IAE ».
- 89 personnes n'ont pas eu de préconisations car autonome / en emploi ou formation ou personnes ayant déjà bénéficié d'autres actions.

Pour les personnes ayant obtenu leur code de la route, une présentation des auto-écoles est faite, et les coordonnées téléphoniques leur sont transmises. Dans leur bilan, un nouvel accompagnement sur le dispositif « vers ma route » est préconisé afin de les aider à trouver des solutions de financement du permis

du conduire mais également de suivre leur apprentissage de la conduite, le cas échéant.

Pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement suite à une suspension ou annulation de permis, la DDTM est très souvent sollicitée pour connaître la situation du participant car ils sont généralement dans l'incapacité de l'indiquer. Suite à cela, le participant est guidé et conseillé dans les différentes démarches (tests psychotechniques, examens et visites médicales), et est également accompagné dans l'apprentissage du code de la route. Suite à toutes ces démarches, le participant est accompagné pour la fabrication de son permis sur l'ANTS.

Pour le territoire Somme Santerre :

En 2024, sur 92 personnes sorties :

85 accompagnements pour le code de la route :

- 61 sont allés au bout de leur parcours (71,8%).
- 23 ont obtenu le code de la route (37,7%).
- 12 ont tentés l'examen mais ne l'ont pas obtenu de peu, cependant ils sont autonomes pour repasser l'examen (19,7%).
- 26 personnes ont été au bout de leur parcours **mais n'ont pu acquérir des connaissances suffisantes pour envisager le passage de l'examen du code de la route**, une demande de renouvellement a été demandé pour la majorité (42,6%).
- 24 personnes n'ont pas été au terme de l'accompagnement (28,2%) :
 - 9 ont été sortie pour non-respect des engagements.
 - 6 ont déménagés hors du territoire.
 - 3 ont obtenu un emploi.
 - 1 pour formation.
 - 4 sont sorties pour raison de santé.
 - 1 pour incarcération.

Une nouvelle demande d'orientation peut être faite aux référents si, au terme des 6 mois, l'apprentissage du code de la route est presque atteint mais qu'un délai supplémentaire est nécessaire

6 accompagnements pour le permis de conduire (dont 6 ayant déjà été accompagnées pour le code) :

- 6 sont allés au bout de leur parcours :
 - 3 ont obtenu leur permis de conduire.
 - 3 sont toujours en cours d'apprentissage.

Concernant le financement de la conduite :

- 1 personne a financé seule ses heures de conduite
- 3 a fait une demande d'aide Coup de pouce avec le Département
- 1 financement Région
- 1 financement CPF

Pour la plupart, le financement des heures de conduite avec France Travail est refusé. Pour le moment, les aides avec la Région Hauts-de-France sont suspendues. Les jeunes de moins de 25 ans se renseignent également auprès de la Mission Locale, afin de savoir s'ils peuvent bénéficier du FAJ (Fonds d'Aide aux

Jeunes). Enfin, si toutes ces aides ne sont pas possibles, nous demandons aux bénéficiaires de faire un dossier d'aide « Coup de pouce insertion » avec leur référent RSA. La dernière solution reste le financement individuel.

1 accompagnement pour l'achat d'un véhicule :

L'achat du véhicule est toujours en cours. La bénéficiaire passe par l'ADIE (prêt mobilité pouvant aller jusqu'à 6000 euros).

En fin d'accompagnement :

À l'issue de chaque accompagnement, nous informons le référent RSA des bénéficiaires et leur remettons un bilan détaillé. Ces derniers sont ensuite réorientés vers leur référent et disposent de tous les éléments nécessaires pour s'inscrire à l'examen du code de la route (numéro NEPH, Cerfa 02).

Un renouvellement peut être proposé, pour continuer à accompagner le bénéficiaire dans l'obtention du code de la route.

Pour ceux ayant obtenu le code :

Les référents RSA peuvent établir une nouvelle fiche de prescription afin de repositionner les bénéficiaires sur l'action « Vers ma route ». Cette phase de six mois est dédiée à la recherche de financements pour les heures de conduite principalement, mais aussi pour l'achat d'un véhicule.

Dans ce cadre, nous leur présentons les auto-écoles de leur secteur et leur transmettons les coordonnées correspondantes. Nous les encourageons à établir rapidement un devis, après quoi nous lançons les démarches de financement.

Toutefois, les référents RSA ont également la possibilité de ne pas nous réorienter les bénéficiaires et de travailler directement avec eux sur le financement du permis de conduire et la constitution de leur dossier.

[Pour le territoire d'Amiens :](#)

En 2024, sur 46 personnes sorties :

46 accompagnements pour le code de la route :

- 30 sont allés au bout de leur parcours et 14 ont obtenu le code de la route, soit 46,7 %.

- 16 personnes n'ont pas été au terme de l'accompagnement :

- 5 ont été sorties pour non-respect des engagements.
- 2 ont obtenu un emploi.
- 3 sont entrées en formation.
- 5 sont sorties pour raison de santé.
- 1 personne a été réorientée sur une autre action.

52 personnes sont toujours accompagnées au 1^{er} janvier 2025.

A la fin de chaque accompagnement, les participants sont réorientés vers leur référent RSA (lorsqu'ils sont encore en suivi). Un nouvel accompagnement sur le dispositif « vers ma route » est préconisé afin de trouver des solutions de financement pour la conduite.

Le contenu de l'action a-t-il évolué en cours de déroulement ? *Détaillez* :

[Sur le territoire des 5 vallées :](#)

Au Regard des besoins des participants, nous avons mis en place cette année 3 ateliers pratiques sur l'utilisation des transports en commun, sur 6 sites différents. L'objectif de l'action visait à se rendre dans une entreprise pouvant offrir de l'emploi et mobiliser les réseaux de transport en commun pour y accéder. Nous avons mis en place une première action collective qui consistait à définir l'entreprise visitée ainsi que la recherche des réseaux, horaires, itinéraires les plus pertinents. Ensuite, nous avons utilisé le car, le train puis le bus.

Ensuite, afin de favoriser l'émulation, la confiance en soi et la transmission de connaissances nous avons développé le recours aux actions collectives à raison de mini-groupes de 2 à 5 personnes selon les besoins identifiés.

D'autre part, afin d'accompagner au mieux les parcours individuels, nous avons recours à de l'accompagnement individuel et collectif simultanément sur des rencontres hebdomadaires voire plurihebdomadaires. En effet, les rendez-vous sont proposés à raison d'un rendez-vous par quinzaine.

Il est désormais proposé de venir sur 2 groupes différents un même jour, ou même de proposer un rendez-vous collectif puis individuel quand cela semble nécessaire.

Pour les personnes ayant la possibilité de se déplacer, des rendez-vous sur d'autres sites sont proposés afin de multiplier les rencontres et donc l'aide apportée.

[Sur le territoire Somme Santerre :](#)

Une conseillère mobilité est venue en renfort pendant trois mois sur le territoire Somme Santerre.

Nous avons mis en place un partenariat avec les Apprentis d'Auteuil. Nous intervenons dans leurs locaux à Montdidier tous les 15 jours. Durant ces interventions, des accompagnements collectifs au code sont organisés les après-midis. Cela permet aux bénéficiaires d'échanger sur leurs difficultés, de travailler sur la communication et la cohésion de groupe.

Depuis septembre 2024, nous intervenons au CCAS de Roye. Cela permet d'être au plus proche des publics en difficultés, et pouvant être éligibles et bénéficier de l'action. Les intervenants du CCAS connaissent mieux notre action, et peuvent transmettre l'information aux personnes accueillies. Ce nouveau lieu d'intervention nous permet aussi d'avoir accès à une salle informatique et à des ordinateurs, nous permettant de mettre en place plus facilement des ateliers collectifs.

Nous avons, à plusieurs reprises, mis en place des ateliers d'accompagnement collectif du code de la route à la mairie de Roye.

Toujours pour le secteur de Roye, un partenariat a été mis en place avec le GRETA. Nous intervenons au sein des groupes de la formation S'Engager Vers l'Emploi, afin de présenter l'action.

Nous avons également mis en place un partenariat avec la SMITOM de Rosières-en-Santerre. En effet, plusieurs de nos bénéficiaires travaillent au sein du chantier d'insertion « Récup'air ». Cela nous permet de les recevoir sur leur temps de travail, sans qu'ils aient besoin de se déplacer jusqu'à la mairie. Cela nous permet aussi de pouvoir échanger directement avec leur conseillère en insertion professionnelle, sur leur parcours et leur évolution.

Nous faisons aussi régulièrement des présentations à destination des nouveaux salariés, afin que l'action soit connue de tous.

Sur le secteur de Ham, nous intervenons principalement à l'espace Emile Luciani. Occasionnellement, nous pouvons organiser des interventions au sein de la MDSI d'Eppeville, afin que les bénéficiaires puissent être reçus au plus proche de leur domicile. Cela est l'occasion également de pouvoir réaliser des entretiens tripartite avec les référents RSA si besoin, et de pouvoir échanger au sujet des différents parcours des personnes accompagnées sur l'action.

Nous avons engagé des démarches de partenariat avec La Maisonnée de Corbie. Or, il s'avère que Corbie ne fait pas partie du secteur Somme Santerre. Nous les avons donc réorienté vers l'association Saint-Jean. L'objectif de ce partenariat était d'accompagner les salariés de La Maisonnée dans le passage du code de la route et l'obtention du permis de conduire, qui est essentiel pour ses salariés travaillant principalement dans le domaine du bâtiment et des espaces verts.

Il est important également de noter que les conseillères mobilité ont participé à la formation « Techniques de Communication Relationnelles » avec Fuga Formation à Amiens, le 3, 4, 8, 10 et 11 Juillet.

[Sur le territoire d'Amiens :](#)

Nous proposons des livres de code à tous les participants au prix de 3 € afin de compléter l'outil numérique prépa-code. Rare sont les personnes qui achète le livre. Cela reste un coût pour eux.

Des ateliers en petit groupe (4/6) ont été mises en place. Les interactions et la communication entre participants induisent d'autres stratégies d'apprentissage et permet de prendre la parole plus facilement. Cela permet de travailler indirectement la confiance en soi.

En collaboration avec la Poste, des ateliers « création d'identité numérique » sont réalisés. A ce jour nous ne pouvons plus débloquer de CPF sans identité numérique.

[Les modalités de travail mises en œuvre avec les services du Département \(Territoires d'action sociale et services de la DILE\) \(Description, périodicité, atouts, limites...\)](#)

Dès la réception des prescriptions validées par les services du Département, le participant est convoqué sur le site le plus proche de son domicile pour lui présenter le dispositif ainsi que le contrat d'engagement.

Si ce dernier accepte d'intégrer l'action, une fiche de retour de prescription est transmise au prescripteur et à la direction de la cohésion sociale et du logement.

Un travail de collaboration a été engagé avec les responsables du territoire d'action sociale.

Les données quantitatives relatives à la mise en œuvre de l'action à travers le tableau de suivi sont transmises chaque mois au Département.

En cas de manquement aux engagements d'insertion, un signalement sans délai est transmis au responsable territorial de la cohésion sociale et logement.

Pour le territoire des 5 vallées :

Durant cette année 2024, plusieurs réunions ont été proposés et les référentes y ont participé :

- Le 07 Février (Liomer) : 2 ateliers de sécurité routière ont été menés par les bénévoles.
- Le 21, 22 Mars et le 04 et 05 Avril, les 2 référentes du dispositif ont participé à la formation « Conseiller en mobilité » proposé par Mobin Hauts de France.
- Le 27 Juin, comité de suivi avec Mme Dorothée Damay
- Le 03, 04, 08, 10 et 11 Juillet, participation à la formation « Techniques de Communication Relationnelles » avec Fuga formation à Amiens
- Le 16 Septembre, réunion partenariale à la MDSI de Flixecourt.
 - Présentation de la mission de l'Intervenante Sociale en Police et Gendarmerie
 - Présentation de la mission du Conseiller numérique
 - Point IAE et action PrépaIAE
 - Présentation de la mission de la Conseillère Conjugale et Familiale
 - Rappels FSL et aides financières départementales
- Le 06 Novembre, Comité de suivi avec le département

Lors des entretiens, les participants ont été sensibilisés à la semaine « Réussir sans attendre » qui s'est déroulée du 07 au 11 Octobre. Ils ont été réorientés vers leur référents insertion afin d'être positionné sur un atelier qui les intéresse.

Pour le territoire Somme Santerre :

Durant cette année 2024, plusieurs réunions ont été proposés et les référentes y ont participé :

- Le 11 mars, participation au visioconférence pour le forum « Emploi pour tous ».
- Le 28 mars, participation au visioconférence « Plan d'action accompagnement mobilité des salarié(e)s en SAD / SAP ».
- Le 4 avril, participation au forum « Emploi pour tous » à Fresnoy-les-Roye.
- Participation à la semaine « Réussir sans attendre » organisée du 15 au 19 avril.
- Le 3, 4, 8, 10 et 11 Juillet, participation à la formation « Techniques de Communication Relationnelles » avec Fuga formation à Amiens.
- Participation à la réunion du 17 septembre, au sujet de la plateforme mobilité, et de l'accompagnement mobilité des salariés en SAD / SAP.
- Participation à la semaine « Réussir sans attendre » organisée du 7 au 11 octobre.

Pour le territoire d'Amiens :

Dès la réception des prescriptions validées par les services du Département, le participant est convoqué dans notre structure afin de lui présenter le dispositif ainsi que le contrat d'engagement. Si ce dernier accepte d'intégrer l'action le parcours est contractualisé et une fiche de retour de prescription est transmise au prescripteur et au pilote de l'action.

Nous organisons régulièrement des entretiens téléphoniques avec les référents sociaux.

Les données quantitatives relatives à la mise en œuvre de l'action à travers le tableau de suivi proposé par le Département est actualisé mensuellement.

Les modalités de travail mises en place avec les référents RSA mandatés par le

Département (*Description, régularité, atouts, limites*) :

Des échanges très réguliers ont lieu avec les référents de parcours RSA que ce soit par mail, par téléphone ou en présentiel :

- Toute absence ou tout manquement aux engagements d'insertion est signalé sans délai au référent de parcours RSA
- Partager avec le référent de parcours RSA, les éléments concourant à la détermination de la suite de parcours de l'allocataire RSA
- Mise en place des réunions de travail et de suivi permettant de faire évoluer l'action.
- Transmission mensuelle de la fiche d'émargement au référent RSA.

Les difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Pour le territoire des 5 vallées et Somme Santerre :

- S'adapter aux personnes qui ont **des troubles cognitifs** : créer des outils qui soient adaptés à chacun (certaines personnes ne savent ni lire, ni écrire, d'autres sont atteintes de troubles dys). Il est à noter que ce sont le plus souvent des personnes qui sont réellement motivées, ce qui est d'autant plus frustrant. Pouvoir allonger le temps de suivi des 6 mois nous paraît primordial. Nous avons des personnes qui ont des difficultés mais souhaitent continuer l'accompagnement.
- Nous avons aussi des personnes qui attendent un bébé ou viennent d'avoir un bébé et pour qui cela est très difficile de pouvoir concilier la vie personnelle et l'apprentissage du code de la route, une autre prescription est souhaitée pour ces cas-là.
- Accepter de ne pas faire de code sur une séance ou motiver les personnes à travailler sur le code : parfois, nous accueillons des personnes avec des problèmes personnels très lourds et ils ressentent le besoin d'en parler.
- Les problèmes de connexion internet : parfois, certains n'ont pas travaillé le code car ils ont des problèmes de connexion (nous leur demandons pourtant lors de la signature du contrat d'engagement de pallier à cela en faisant du partage de connexion, en allant chez leurs proches...mais très souvent ceci n'est pas respecté). Ils peuvent poursuivre l'apprentissage à partir du livre qui leur est proposé, mais cette solution n'est que provisoire car il faut qu'ils puissent s'entraîner à l'épreuve de l'examen du code de la route. Nous leur proposons aussi de se rendre dans une médiathèque (ou autre structure pouvant mettre à disposition un ordinateur aux bénéficiaires, selon le secteur), afin qu'ils puissent continuer de travailler le code.
- D'une manière générale, nous rencontrons des difficultés pour récupérer les documents administratifs (cni, justificatif de domicile, JDC, ASSR...) : parfois, les bénéficiaires ont perdu leurs documents ou ne les ont plus en leur possession. On leur demande donc de faire les démarches pour refaire la carte d'identité par exemple... tout cela est du temps que nous ne passons pas à faire du code et retarde la demande du NEPH.
- Certains participants de moins de 25 ans sont orientés sur le dispositif pour l'apprentissage du code de la route, sans avoir fait au préalable leur Journée d'Appel et de Citoyenneté.

- Les délais pour être convoqués étant relativement longs, et l'accompagnement ne pouvant excéder 6 mois, il est très compliqué de réaliser toutes les démarches dans les temps (inscription JDC avec attestation auprès de l'ANTS pour récupérer le NEPH, indispensable pour l'inscription à l'examen du code de la route).
- Certaines personnes sont très souvent absentes, et ne travaillent pas suffisamment sur le prépa- code, ce qui freine leur apprentissage et ne leur permet pas de passer l'examen dans les temps.
- Le manque de travail de certains participants qui ne permet pas d'atteindre l'objectif rapidement.
- Comme pour les années précédentes, l'action est sur un territoire très étendu ce qui rend parfois difficile la gestion de celle-ci. En effet, lorsqu'un bénéficiaire annule son rendez-vous ou ne se présente pas, il est très difficile de pouvoir lui redonner un rendez-vous physique rapidement, mais les référents font de leur mieux pour accompagner et suivre les bénéficiaires dans leur parcours mobilité.
- Des prescriptions reçues sont restées sans réponse de la part des bénéficiaires. Il est courant de devoir convoquer les bénéficiaires intégrés au dispositif deux voire trois fois avant qu'ils ne se présentent à la convocation. Dans ces cas-là, nous pouvons mettre en place avec le référent RSA un entretien tripartite ce qui, la plupart du temps, motive le bénéficiaire à se présenter en rendez-vous.
- Certaines personnes arrivent en fin de parcours avec des difficultés bancaires. Elles n'ont pas les moyens de payer la taxe de passage à l'examen (30 euros). Cela représente un coût élevé pour leur budget. Ces personnes reportent régulièrement leur examen de code à plus tard.
- Il peut être difficile de trouver un véhicule à un tarif raisonnable dans un garage. Il faut également trouver un garage qui accepte de bloquer un véhicule pendant l'institution du dossier de demande d'aide financière.
- La gestion de la file active est très anxiogène, car il nous est demandé d'avoir de façon continue le nombre de participants prévus à la convention, ce qui demande une gestion importante au niveau des déplacements et de la partie administrative.

Pour le territoire d'Amiens :

En ce qui concerne les objectifs quantitatifs à atteindre, sur l'ensemble des prescriptions :

68 bénéficiaires ont intégrer le dispositif en 2024.

44 bénéficiaires n'ont pas intégrer le dispositif :

- Soit parce qu'ils ne le souhaitaient pas.
- Soit parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions.
- Soit parce qu'ils n'ont pas répondu à plusieurs convocations.

Il est courant de devoir convoquer les bénéficiaires deux voire trois fois avant qu'ils ne se présentent à leur convocation.

Sur l'ensemble du public accueilli, nombre de bénéficiaires sont des personnes de nationalité étrangère et en difficulté avec la langue française.

Pour une grande majorité des bénéficiaires, ce sont des personnes souvent déscolarisées très tôt avec qui il faut d'abord travailler la confiance en soi ainsi que le vocabulaire particulier du code de la route.

Certaines personnes ne savent ni lire, ni écrire, d'autres sont atteints de troubles dys. Pour ces

Page 22 sur

personnes, un parcours de 6 mois est trop court. La durée des parcours devrait être adaptée à chacun.

Il faut souvent plusieurs semaines pour réunir l'ensemble des documents administratifs nécessaires à la création du dossier. Certaines personnes arrivent en fin de parcours sans avoir pu passer leur code pour faute de dossier administratif.

Pour les mamans célibataires, la garde d'enfant est une problématique qui ne leur permet pas toujours d'être présentent en cours régulièrement. Elles restent toutefois très motivées et font leur maximum pour travailler à la maison sur le Prépacode lorsqu'elles ont une connexion internet. Nous nous efforçons de les accompagner à distance par rendez-vous téléphonique lorsqu'elles ne peuvent pas venir en cours.

Les problèmes de connexion internet sont également un problème. Faire du partage de connexion ou se rendre dans des médiathèques n'est pas toujours évident pour les bénéficiaires.

Certaines personnes arrivent en fin de parcours avec des difficultés bancaires. Elles n'ont pas de moyens de paiements ni la taxe de passage à l'examen (30 euros) ce qui représente un coût élevé pour leur budget. Ces personnes reportent régulièrement leur examen de code à plus tard.

La plus grosse difficulté reste les problèmes de compréhension et de vocabulaire. Comprendre les subtilités du code de la route et le langage utilisé en matière de sécurité routière n'est pas un vocabulaire utilisé au quotidien. Ce qui rend la tâche encore plus difficile pour les personnes de nationalité étrangère ou les DYS.

Quelles sont les pistes d'amélioration/d'évolution de l'action pour 2025 ?

Au terme de cette année 2024, nous avons pu constater qu'il est nécessaire aujourd'hui d'accompagner nos participants vers de la location de véhicule (via par exemple la Région ou encore Wimoov) car l'acquisition d'une voiture est de plus en plus onéreuse. En effet, entre le coût de l'achat (les prix ont considérablement augmenté), le montant de l'assurance, des réparations, du carburant. Ce nouveau poste de dépense peut être difficile à gérer pour les personnes accompagnées. La location peut être une première solution le temps que la personne retrouve une situation plus stable et solide.

Au regard des freins liés à l'utilisation de substances illicites, il est envisagé de faire davantage de prévention, par l'intermédiaire des bénévoles de la sécurité routière, mais également en faisant intervenir l'association « France addictions ».

Il est également prévu de développer l'appel au partenariat, notamment pour une meilleure connaissance de l'action sur le territoire.

Très prochainement, la création de la carte pass de la SNCF sera systématique pour chacun des participants, avec une explication de son intérêt et la présentation des billets « Coup de Pouce » permettant d'acquérir des billets de train à prix préférentiel.

Nous pourrions également proposer des ateliers de préparation mentale pour la confiance en soi, la gestion du stress pour le passage de l'examen, accompagner aux changements de comportements (covoiturage, sensibiliser et communiquer davantage).

L'augmentation du temps d'accompagnement sur l'action permettrait de faciliter l'accompagnement des publics en difficultés (troubles dys, personnes ne maîtrisant pas complètement la langue française).

Faciliter la poursuite de parcours afin de pouvoir répondre à la demande, mais aussi faire en sorte que le code de la route ne soit pas une finalité. Mettre en place une continuité de l'action en proposant des solutions de financement pour amener le bénéficiaire jusqu'à l'examen de conduite et même l'acquisition d'une voiture serait logique et pertinente.

Permettre aux personnes ayant obtenu le code de poursuivre leur formation conduite sur l'auto-école sociale d'Amiens Avenir Jeunes (à leur demande). Certains bénéficiaires ne remplissent pas les conditions administratives leur permettant d'obtenir un financement pour la conduite et abandonne leur projet permis de conduire.

Gérer en amont avec les prescripteurs sociaux les problèmes de carte bancaire, afin que ce ne soit pas un frein au passage de l'examen du code de la route.

Avoir les moyens de financer des tablettes pour les personnes qui ne sont pas équipé d'ordinateur.

Mettre en place des ateliers pratiques de mobilité et d'intermodalité avec les différents acteurs de la mobilité sur notre territoire.